

# Vauban, marais salants, galets blancs

du samedi 28 décembre 2024 au mercredi 1 janvier 2025

Organisateur : <a href="#">Marylise Blanchet</a>	Niveau : <b>Moyen+</b>
Avec accord : <b>Non</b>	Itinérant avec portage
Effectif maximum : <b>8</b>	Hôtel

Derniers pas de 2024 en ancienne province d'Aunis et premiers pas de 2025 sur « Ré la blanche ».

De Rochefort, ville fortifiée par Vauban, à l'Ile-de-Ré, en passant par La Rochelle.

La Charente, les marais, les villes d'art et d'histoire, les villages pittoresques, le pont de l'Ile-de-Ré, les grandes baies, les plages de sable, les petites dunes, les petites falaises, la forêt domaniale, et des vignobles, sont au programme de cette échappée de plusieurs jours au bon air marin.

## Niveau et esprit

Randonnée itinérante avec portage, niveau M+, 6h de marche par jour environ. Très très faibles dénivelés.

A ce jour je n'ai pas les horaires des bus ou navettes, qui circulent entre La Rochelle et l'Ile-de-Ré et sur l'Ile-de-Ré, les randonnées sur l'île pourront éventuellement être modifiées pour profiter des transports.

## Participation aux frais

**330 €**

Il s'agit d'un montant estimé sur la base de 7 participants.

**Incluant** : les hébergements, petits-déjeuners et un dîner, les frais d'organisation (cartes), et frais de l'encadrante (transports)

**N'incluant pas** : le repas de midi pris en pique-nique, les en-cas et boissons, les transports.

Le dîner du samedi 28/12, du lundi 30 décembre et du mardi 31 décembre seront pris à l'extérieur des hébergements. Actuellement, je n'ai pas le nom des restaurants ouverts pour la St-Sylvestre. Pour info, les années précédentes le montant du dîner du 31/12 était autour de 80 euros. Pour les autres soirs, je pense trouver des menus plus "simples".

## Transport

Ces horaires sont à vérifier car ne figurent pas encore sur le site SNCF. Vous pouvez bien sûr me contacter si besoin.

**Aller** : Départ samedi 28 décembre à 9h08 de PARIS GARE MONTPARNASSE. **RV à l'entrée du quai à 1/4 d'heure avant l'heure de départ.** Arrivée à 13h06 à Rochefort.

**Retour** : Départ mercredi 1er janvier 2025 à 16h59 de La Rochelle. Arrivée à 19h34 à PARIS GARE Montparnasse.

## Hébergement et repas

Les hébergements se font en hôtel et en simili auberge de jeunesse à La Rochelle.

Pour les pique-niques, nous pourrions faire des courses à Rochefort, La Rochelle et Saint-Martin-de-Ré.

## Programme

### **J1 : Samedi 28 décembre - Rochefort**

Arrivée à Rochefort à 13h06, nous déposons nos sacs à l'hôtel puis nous ferons une boucle d'une quinzaine de km environ.

Rochefort, ville d'art et d'histoire est établie dans un méandre de la Charente. C'est une ville créée en 1666 par Colbert pour établir un chantier de construction pour la marine de guerre. Rochefort est devenue la 7ème ville thermale de France.

Nous longerons la Charente et le canal de la Bridoire en passant par la Renaissance, Echillais et le bois Du Chay.

Hébergement en hôtel, chambres de 2 lits, petit-déjeuner compris.

Le dîner se fera à l'extérieur.

### **J2 : Dimanche 29 décembre – Pointe de la Fumée**

Nous prenons le Ter à Rochefort à 10h43 pour Fouras-St-Laurent-de-la-Prée (arrivée à 10h49).

Boucle de 23 km environ.

Randonnée à travers champs jusqu'à l'embouchure de la Charente puis le long de la côte.

Nous pourrions voir les Rochers de la Plante et bien sûr le magnifique point de vue de la Pointe de la Fumée qui nous permettra peut-être d'apercevoir l'Île-D'Aix.

Départ de Fouras-St-Laurent-de-la-Prée à 17h13 pour La Rochelle (arrivée à 17h35)

La Rochelle prit de l'importance durant la guerre de 100 ans. Dès 1554, le calvinisme y prit une forte position et les huguenots y constituèrent presque une République indépendante. En 1627, 1628 Richelieu triompha de l'opiniâtreté du maire de la Rochelle.

Pour les 2 TER, il faut compter environ 6 euros.

Hébergement, auberge de jeunesse, 2 dortoirs de 4 lits, ½ pension.

### **J3 : Lundi 30 décembre – La Flotte**

23 km environ.

Départ de La Rochelle en bus si possible, j'attends à ce jour les horaires de fin d'année.

Passage sur le pont qui relie La Rochelle à l'Île-de-Ré soit à pied soit en navette, j'attends à ce jour les horaires de fin d'année.

Nous arriverons à Rivedoux-Plage, puis atteindrons St-Martin-de-Ré en passant par bois, vergers, par le village de La Flotte puis le long de la côte Nord-Ouest.

St-Martin-de-Ré, capitale historique de l'île, nous visiterons son vieux quartier, ses fortifications.

Hébergement en hôtel pour 2 nuits, chambres de 2 lits ou 3 lits, avec petits déjeuners.

Les dîners du 30 et du 31 se feront à l'extérieur.

### **J4 : Mardi 31 décembre – La Couarde-sur-Mer**

20 km environ.

Nous irons jusqu'aux marais salants en longeant la côte et nous reviendrons à travers les vergers.

La Couarde-sur-Mer était un hameau avant la Révolution habité par des vigneron et des sauniers. Dans les années 930, les bains de mer se développent. Dans les années 1970, elle devient une station balnéaire.

### **J5 : Mercredi 1er janvier 2025 – Vierge de la Morande**

25 km environ.

Le retour sur La Rochelle se fera par bois et champs jusqu'à Rivedoux-Plage, en passant par La Noue.

A ce jour, je n'ai pas les horaires des navettes et bus pour la fin de l'année, soit nous irons à pied jusqu'à la gare de La Rochelle soit par les transports s'ils existent.

*Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.*

## Équipement

### Papiers

- Carte CAF, pièce d'identité,
- Carte européenne d'assurance-maladie si besoin,
- Carte bancaire internationale si besoin ou espèces,
- 1 chèque pour régler un éventuel solde,
- Coordonnées téléphoniques de l'encadrant.

### Marche et portage

- Chaussures de moyenne montagne avec une bonne accroche,
- Bâtons recommandés,
- Sac à dos de 30 à 40 litres,
- Gourde ou poche à eau à tuyau de 2 litres.

### Alimentation

- 1 ou 2 pique-niques; (samedi et dimanche), encas, eau pour la première journée,
- Couteau pliant, fourchette, cuillère, gobelet.

### Hygiène

- Effets de toilette.

### Vêtements

- Chemisette ou tee-shirt,

- Pantalon ou short,
- Tenue de rechange,
- Chapeau ou casquette.

### Pluie ou froid

- Polaire, coupe-vent imperméable et respirant,
- Vêtement de pluie,
- Surpantalon de pluie si besoin,
- Guêtres "stop tout",
- Housse de pluie du sac à dos,
- Bonnet, gants, tour du cou ou écharpe,
- Grand sac plastique si besoin de laisser des affaires dans un gîte ou un refuge.

### Sécurité

- Petite pharmacie personnelle.
- Sifflet, couverture de survie,
- Téléphone mobile et chargeur,
- Crème et lunettes de soleil,
- Lampe frontale.

### Nuitées

- Bouchons d'oreille (selon le confort recherché),
- Sandales.

## Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de s'aligner sur les règles sanitaires en vigueur au moment de la sortie.

## En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

## Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements

en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **mardi 1 octobre 2024** selon les [règles de priorité](#) du club. Date limite d'inscription : vendredi 22 novembre 2024.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.